Demande de remboursement

Activités et services de l'Université de Montréal

Matricule
HEC Montréal

Prénom

Nom

No./Rue/App.

Ville

Province Code postal

Courriel

Téléphone

Montant réclamé

Politique et procédure de remboursement

Politique de remboursement
Les remboursements se font uniquement après la date de paiement des frais de scolarité.
Seules les factures originales sont recevables pour effectuer les remboursements.
Aucun remboursement ne sera accordé pour des frais d'annulation de service, ni pour des demandes de plus d'un an.

Procédure de remboursement
Payer à l'Université de Montréal les frais « Grand public » pour l'activité ou le service de votre choix.
Remplir en ligne, le formulaire « Demande de remboursement - Activités et services de l'Université de Montréal » et le signer.
Joindre au formulaire la facture ainsi que le reçu de paiement en format PDF et envoyer le tout aux Services à la communauté étudiante à sce@hec.ca . Le remboursement, émis sous forme de chèque, vous sera posté après la date d'annulation de l'activité. Prévoir un délai minimal de 10 jours ouvrables.

Tout cas de fraude sera passible d'une exclusion de HEC Montréal.

Signature Date

Espace réservé au Service de la comptabilité et de la trésorerie

Trim./Nb. crédits

Type d'article

Chèque à remettre Oui Non

Montant

Signature Date